



REGLEMENT ECOLE DE VTT - Saison 2018 / 2019

DÉFINITION DE L'ÉCOLE DE VTT

L'école de VTT est une structure qui dispose d'un contenu de formation et d'une équipe d'animateurs-éducateurs bénévoles, rassemblés pour faire découvrir les activités du Vélo Tout Terrain.

Depuis plus de 20 ans, l'école de VTT, structure du VTT Estuaire Club de Gauriac, s'appuie sur des valeurs de respect des personnes et du matériel, de politesse et de courtoisie.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- **Objectifs**

Le premier objectif de l'Ecole de VTT est d'amener le jeune à être autonome, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances en lien avec l'activité pratiquée.

Le second est d'améliorer le niveau des jeunes sur le plan moteur (force, endurance, coordination, équilibre) des attitudes et des méthodes (maîtrise des informations, anticipation, évaluation des difficultés).

La pratique du VTT, c'est :

- un moyen privilégié de découverte et de connaissance du milieu naturel et humain,
- un moyen de se dépasser et de progresser à travers la compétition,
- un lieu privilégié de découverte des diverses responsabilités que le jeune pourra rencontrer dans le club.

- **Moyens**

- l'apprentissage des techniques du VTT de cross-country, de trial et de descente
- l'étude des itinéraires (cartographie, kilométrage, observation) et la mise en pratique (orientation)
- la connaissance des milieux routier et forestier (code de la route, secourisme, flore, faune)
- la connaissance et l'entretien de la bicyclette
- la connaissance de la vie associative

FONCTIONNEMENT

Engagement :

Le club est affilié à la Fédération Française de Cyclisme. La souscription d'une licence est obligatoire. Son montant est inclus dans la tarification pour l'accès à l'école de VTT.

Les nouveaux inscrits doivent remplir la « demande de licence club 2019 » sur laquelle figure le certificat médical pré-rempli que doit viser le médecin. Vous devez aussi renseigner « l'additif à la demande de licence », et fournir la copie d'une pièce d'identité (ou livret de famille). Enfin vous devez remplir la fiche de renseignements jointe au règlement. L'âge requis pour une inscription est de **7 ans** révolus.

Dans le cadre d'un renouvellement, vous devez compléter la « demande de licence 2019 » pré-remplie et renseigner « l'additif à la demande de licence ». Attention, désormais il faut remplir un questionnaire de santé : Si vous avez répondu non à toutes les questions, pas de certificat médical à fournir. Simplement

attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence. Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. Enfin vous devez remplir la fiche de renseignements jointe au règlement.

Les pilotes qui prendront une licence au club s'engagent à participer au minimum à trois compétitions et à un stage (gratuit) dans l'année.

Cotisation :

La cotisation pour l'accès à l'école de VTT est fixée à 150€ par an. Ce tarif comprend le prix de la licence à reverser à la fédération Française de Cyclisme (51 euros), l'adhésion au club (25€) et la participation à l'école de VTT. Le paiement peut s'effectuer selon deux possibilités dès l'inscription :

- Soit un chèque de 74 € (remis et encaissé octobre 2018) et un chèque de 76 € (remis et encaissé en novembre 2018)
- Soit un chèque de 74€ (remis et encaissé en octobre 2018), un chèque de 38€ (remis en novembre 2018 et encaissé en janvier 2019) et un autre chèque de 38€ (remis en novembre 2018 et encaissé en avril 2019)

Dans l'hypothèse où une même famille compte plusieurs adhérents, le tarif de l'adhésion est dégressif (25€ pour le premier, 20€ pour le second et 15€ pour les suivants). Dans le cas de l'école de VTT, cette réduction interviendra dès le deuxième enfant ou le premier adulte adhérent au club.

Passé le délai du 10 novembre l'inscription à l'école de VTT deviendra caduque, en cas de non paiement de la cotisation. De fait, le jeune ne pourra plus participer aux activités de l'école de VTT.

Capacité d'accueil et nouveaux licenciés :

La capacité d'accueil théorique est de 50 jeunes, mais sera fonction du nombre d'éducateurs validant leur présence sur les séances.

Pour les jeunes qui souhaitent rejoindre l'école de VTT, une période d'essai d'un mois va se mettre en place parsemée de découverte et de tests. A cette occasion, il faudra prendre une licence d'accueil de la FFC au tarif de 16€ (en cas de prise de licence définitive, cette somme sera déduite). A l'issue de cette période, un point sera fait entre les éducateurs, les jeunes et les familles pour déterminer la poursuite ou non de l'aventure VTT.

Jours et heures d'ouverture :

Les activités de l'école VTT ont lieu le mercredi de **15h00 à 16h30** ainsi que le samedi de **9h30 à 12h**.

Organisation du mercredi :

Le nombre de groupes sera limité au nombre d'éducateurs présents. Les groupes seront constitués en tenant compte du niveau des enfants. Cela signifie que l'on pourrait trouver par exemple, des poussins et des pupilles dans le même groupe, pour certains, les activités seront tournées vers la découverte et pour les autres orientées vers l'entraînement et la performance sportive.

Compte-tenu de la présence de trois ou quatre éducateurs seulement le mercredi, des questions de responsabilité et de sécurité pourraient se poser, en conséquence, le club se réserve le droit de réorganiser les groupes pour répondre à cette éventuelle problématique. Pour respecter les bonnes conditions d'encadrement et de sécurité, nous pourrions être amenés à limiter le nombre d'enfants par éducateur (10 maxi selon la règle fédérale) et à mettre en place des rotations et une alternance d'un mercredi à l'autre. Nous nous engageons à informer en amont, les pilotes et les parents de ces éventuelles mesures exceptionnelles.

Il est impératif que les pilotes et les parents respectent scrupuleusement les horaires.

Organisation du samedi :

Davantage de groupes seront constitués le samedi en fonction des niveaux, des objectifs en lien avec les compétitions et des différents ateliers mis en place, car le nombre d'éducateurs est plus important. Dans tous les cas, ce sont les éducateurs référents qui constituent les groupes et les pilotes s'engagent à respecter leur décision.

Lieux :

Les lieux habituels de rendez-vous sont **le site du Mugron** le mercredi, et **le gymnase** de Gauriac le samedi.

En cours d'année, les horaires ou le lieu de rendez-vous pourraient changer pour des raisons internes. Dans ces cas exceptionnels, une information préalable sera diffusée aux parents via les adresses mail.

Équipe d'encadrement

Responsable administratif : Anne GUITTON LAPLACE

Responsable sportif: Alain HEUGAS

Encadrement

Encadrement régulier : Alain HEUGAS - Anne GUITTON LAPLACE - Stéphane LANGLADE - Philippe CALLET - Yves CHAPRON - Julien CORBELLON - Aurélien SIMON - Mickaël ANDRÉ – Philippe GOSSET

Encadrement ponctuel : Paul VANRENTERGHEM - Hervé DONNEGER - J-Marc BEDEL – Frédéric HARRIBEY – Pascal MAGNAN-Olivier Sabourin

Équipement :

Les pilotes doivent être équipés d'un casque homologué, de gants, d'une tenue adéquate en fonction de la saison, **d'un nécessaire de réparation (démonte-pneu ou clés, chambre à air, pompe)**, d'eau et éventuellement d'un en-cas.

Vélo : Les pilotes doivent se présenter au rassemblement avec des vélos en bon état de fonctionnement avec des freins efficaces, des pneus gonflés et une chaîne graissée.

Les éducateurs refuseront de prendre en charge les enfants dont le vélo présente un défaut de fonctionnement.

Lors des compétitions et des cérémonies protocolaires (podiums), **la tenue du club officielle de l'année en cours est obligatoire** sous peine de déclassement (règlement Fédération Française de Cyclisme).

Inscriptions aux TRJV :

C'est toujours le club qui inscrit ses pilotes et qui fait l'avance des frais d'inscription. Les remboursements se feront le jour du TRJV auprès du référent de la catégorie de l'enfant, ou d'une personne qui aura été identifiée en amont. En cas de non remboursement, nous bloquerons l'inscription du pilote pour la compétition suivante. Le club poursuit une politique qui tend à favoriser la pratique du VTT chez les jeunes, ainsi il prendra à sa charge les frais d'inscription lors de plusieurs compétitions dans la saison. Vous serez informé de ces dispositions lorsque le calendrier fédéral sera connu.

DISCIPLINE ET RESPONSABILITE

Pendant la durée des activités, et uniquement sur ces temps là, les enfants et les jeunes sont sous la responsabilité du club. A cet égard, les parents doivent impérativement amener et récupérer les enfants aux horaires indiqués préalablement par l'éducateur car nous n'assurons pas un système de garderie.

Dans les cas de non-respect des règles de vie communes (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des activités, mise en danger par son comportement de soi-même ou d'autrui), les éducateurs informeront les parents et le Bureau du club qui avisera des suites à donner et qui pourra décider d'une exclusion temporaire ou définitive, appliquée en fonction de la gravité des faits et/ou de leur récurrence.

(Dans le cas d'une exclusion définitive, aucun remboursement des cotisations ne sera pratiqué par le club).
En cas de danger grave ou comportement jugé inadmissible par l'éducateur, le Bureau lui donne toute latitude pour agir sur le champ dans l'intérêt de l'enfant et du groupe.



VTT Estuaire Club Gauriac – Siège social : Mairie de Gauriac 33710 GAURIAC -
Site internet : www.vttgauriac.fr-Numéro SIRET : 407 492 859 000 19 - Code APE 926C

ECOLE DE VTT - FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2018-2019

PILOTE

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse :

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom : Qualité : père-mère-tuteur-autre (rayer les mentions
inutiles)
Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Tel domicile : Portable : Tel travail :

@ E-mail :

UTILISATION DES PHOTOS, D'UN LOGICIEL DE GESTION ET DU CARNET D'ADRESSES DU CLUB

Durant la saison, des photos des jeunes sont prises régulièrement dans le cadre de nos activités VTT. Ces photos sont ensuite déposées sur le site du club ou utilisées pour les documents relatifs à la communication (exemple : press-book pour les sponsors). Pour notre communication interne, nous utilisons un logiciel de gestion, Kanas. D'autre part, les partenaires du club, sans qui nous ne pourrions fonctionner, souhaitent avoir accès à notre carnet d'adresses adhérents afin de proposer certaines offres commerciales. Ces trois points exigent votre autorisation.

Merci de compléter l'autorisation ci-dessous (rayer les mentions inutiles) :

- J'autorise le club à prendre des photos de mon enfant et à les publier dans un cadre strictement sportif.
- Je n'autorise pas le club à prendre des photos de mon enfant.
- J'autorise le club à intégrer mes données personnelles sur Kanas
- je n'autorise pas le club à intégrer mes données personnelles sur Kanas
- J'autorise le club à fournir aux partenaires mes coordonnées dans une démarche de promotion.
- Je n'autorise pas le club à fournir aux partenaires mes coordonnées dans une démarche de promotion.

Signature :

RESPECT DU REGLEMENT DE L'ECOLE DE VTT DE GAURIAC

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'école VTT et en accepte les conditions.

Date :

Signature du pilote

Signature du responsable légal

Nom et prénom du pilote



Nom et prénom du responsable légal